

## Il faut réviser la Loi du 9 avril 1898 sur les Accidents du Travail

Le récent acquiescement de Muller, ce maître du travail qui, dans un moment de désespoir, a été un chef de contentieux, pourtant irresponsable, a prouvé que la loi de 1898 devait être abrogée et remplacée par une loi plus équitable et plus humaine.

J'ai déjà eu l'occasion, à maintes reprises, d'en entretenir les lecteurs de ce journal et de signaler les réformes qu'il conviendrait d'y apporter.

Il est grand temps d'y songer car un mécontentement général se manifeste de plus en plus dans les organisations ouvrières.

**LE DEMI-SALAIRE.** — Ce que réclament surtout les groupements de mutilés du travail c'est le paiement du salaire intégral. En effet, au moment où l'ouvrier, étant réduit au chômage forcé, a besoin d'argent pour se soigner, pour nourrir et entretenir sa famille, où il va pendant des semaines, des mois peut-être, attendre la consolidation de sa blessure, on commence par lui supprimer la moitié de son salaire, c'est tout simplement injustice et inhumain.

**LA RENTE.** — Depuis la loi du 4 août 1920, la rente est calculée sur un salaire maximum de 4.500 francs, au-dessus de ce chiffre il faut prendre le quart de la différence avec le salaire réel. Quelle injustice ! Et ce n'est pas fini ! Si l'ouvrier a perdu 30 % de sa valeur professionnelle, va-t-on ne lui en accorder que la moitié !

Donc, d'une part, on rogne le salaire et d'autre part on lui prend la moitié de ce qui va servir à calculer sa rente. Les salariés, malgré toutes les belles promesses des gouvernants, sont toujours, comme leurs prédécesseurs, les serfs, gâtés et corvéables à merci !

**LES ACCIDENTS MORTELS.** — Lorsqu'un ouvrier travaillant est tué au travail, ses parents et sa famille ne sont pas qu'ils étaient à sa charge, ils n'ont droit à rien ! Si, aux frais funéraires, et c'est tout !

Tous les soins prodigués, toutes les dépenses (nourriture, vêtements, etc.) qu'il a fallu faire pour que ce fils devienne un producteur, la douleur de la veuve, l'absence du capital exploitateur, tout cela ne se paie pas.

Vous n'êtes pas à sa charge, dit-on aux parents éplorés, vous n'avez droit à aucune indemnité !

Il est grand temps de remédier à cette révoltante injustice et d'accorder aux parents une juste indemnité !

**LES EXPERTS.** — Une circulaire ministérielle du 9 février 1914 rappelle aux médecins attachés à des Compagnies d'assurances ou à des Sociétés industrielles qu'ils doivent choisir entre cette fonction et leur maintien sur le list des experts.

Cette prescription n'est jamais appliquée et nous voyons tel docteur, médecin, attaché au service de telle Société, nommé expert en matière d'accident de travail. Ah ! il est bien certain que le Tribunal ne le nommera pas dans des affaires où il a déjà donné son avis, mais il sera désigné dans d'autres et alors, subissant ce qu'on appelle, très justement d'ailleurs, la déformation professionnelle, il sera enclin à considérer le blessé et sa famille comme un simulateur, tout au moins comme un intéressé qui exagère considérablement son état.

Il est grand temps de mettre un terme à ces abus. Un barème légal classant les incapacités et les évaluant professionnellement rendrait inutiles les expertises et ferait gagner beaucoup de temps.

J'ai déposé un vœu au Conseil général dans ce sens et il fut adopté.

**RACHAT DE LA RENTE.** — Actuellement le blessé ne peut racheter sa rente si elle est supérieure à cent francs ! Les organisations syndicales et les associations de mutilés demandent que ce chiffre soit porté à trois cents francs. C'est juste étant donné que ce chiffre du salaire maximum a été porté à 4.500 francs.

Voilà, succinctement résumées, quelques réformes qu'il serait urgent d'apporter à la loi de 1898. Le fera-t-on ?

C'est ce que nous verrons ; mais que les gouvernants n'oublient pas qu'ils devront rendre compte de leur mandat dans le premier trimestre de 1924 !

Louis BLEMANT.  
Conseiller Général du Nord.

## On s'est ému, à Londres, des accidents causés en France par le charbon

Londres, 6. — A la Chambre des Communes un député ayant demandé au sujet des explosions qu'aurait causées à Paris le charbon anglais, si le Gouvernement allait prendre des mesures pour rassurer les acheteurs, le Ministre compétent a fait répondre que le Ministre de l'Intérieur fait faire une enquête par l'inspecteur chargé des explosifs et que cette enquête n'est pas encore terminée.

## L'ALMANACH

## "L'ÉGALITÉ"

est paru

La plus illustrée, la plus amusante

1 fr. 25

On y trouvera l'Oracle du Destin et une partie régionale complète

Reclamez-le à nos vendeurs

## Milliards en fumée

### NOS CHARGES MILITAIRES

Pendant longtemps encore, elles pèseront sur les épaules du Contribuable Français

Après le budget des Finances, mangeant près de vingt milliards par an, celui de la Guerre se présente avec des appétits jugés parfois désordonnés, malgré sa boulimie réduite.

Il est de 3.694.550 et plus et si l'on ajoute les dépenses de l'armée d'occupation du Rhin, il s'élève à quatre milliards et demi, sans compter les accessoires.

En 1915, il se montait à un milliard environ.

La grande boucherie-humaine avait fait entrevoir une réduction de nos dépenses militaires, mais il n'en est rien et M. Maginot, par les chiffres fournis par le rapporteur du budget de la Guerre, M. Calary de Lamazière, que cette compression de dépenses est purement apparente, attendu qu'elle correspond à la suppression de l'indemnité de vie chère, qui vient d'être rétablie et ne tient pas compte des crédits provinciaux.

Il serait déplorable, dans une question aussi grave, de leurrer le Parlement et de tromper le pays.

En réalité, le budget de la Guerre se présente, avec un sensible accroissement, sur l'exercice précédent et le dernier mot n'est pas dit, car les crédits affectés aux armées d'occupation nous réservent des surprises fâcheuses.

Nous ne voulons pas ignorer les sacrifices que nous imposent la France, en présence des efforts tentés par d'autres nations amies ou alliées, sinon rivales. Nous savons que le pourcentage d'accroissement des dépenses militaires a été, depuis 1914, de 213 % dans les Pays-Bas, de 358 % en Angleterre, de 487 % en Italie, tandis qu'il est de 205 % en France.

Ce tableau, si suggestif soit-il, n'apporte pourtant pas un argument contre la politique d'économies recommandée dans le cadre de nos dépenses militaires, inutile pour un bon nombre et destinées à maintenir des situations coûteuses.

Avec une prestigieuse éloquence, M. Maginot, habile prestidigitateur et roublard maître de chiffres, a fait miroiter à nos yeux, dans une clarté d'espérance et de réconfort, l'illusion de jours moins chargés de nuages sombres, à longues échéances.

Sans vouloir s'en référer aux prévisions pessimistes du rapporteur, le ministre, large d'idées comme d'épaules, a déclaré, avec une gentillesse de circonstance, devant la Chambre : « En 1920, le budget de la guerre s'est élevé à 5 milliards 421 millions. En 1921, il est descendu à 4 milliards 997 millions. En 1922, il est tombé à 3 milliards 730 millions. Le budget qui vous est présenté pour 1923 se chiffre par 3 milliards et quelques centaines de millions. Par rapport à 1920 et pour une période de quatre années, c'est donc un effort de compression d'environ un milliard sept cent millions. Comme vous le voyez, ce chiffre est et sera dans la voie des réductions de nos dépenses militaires ».

M. Maginot est un homme d'aplomb et de poids, qu'il serait téméraire de vouloir démentir et sa carrure athlétique, avivée d'un sympathique sourire satifait, défie toutes les audaces.

Fortuné ! il nous sera bien permis, à nous pygmées devant ce colosse, de trouver étrange qu'il réclame cinq milliards pour une œuvre problématique de défense nationale, à l'heure où les crédits des Régions Libérées sont rognés, ébréchés et ne fournissent qu'une parcelle misérable aux forces créatrices de notre richesse nationale.

E. POLVENT.



M. MAGINOT, Ministre de la guerre

not, ministre de la Guerre, a eu le courage de déclarer, au cours de la discussion des crédits de son département, qu'il sent avoir celui de dire la vérité au pays.

Pour nous permettre de faire face aux dépenses militaires résultant de l'application de la loi instituant le service de dix-huit mois, le budget de la guerre, pour 1923, ne pourra être inférieur à celui de 1922 et il en sera de même pendant les années qui suivront.

Nous sommes arrivés, pour nos dépenses militaires, à un palier qui nous verra, dans plusieurs années, il faut l'avouer, la tournante de l'avouer ».

D'après le ministre, l'armée de 1923, toutes proportions gardées, est moins coûteuse que celle de 1914, mais il est cepen-

## MOR CINE

### Psychologie parlementaire

On devrait recommander aux jeunes gens des classes de philosophie la lecture de l'« Official ». Ils y apprendraient bien plus facilement la psychologie que dans de gros bouquins où cette science est présentée dans un aspect rébarbatif et pesant.

Ainsi, tenés, dans la discussion du budget de la guerre, M. André Lefèvre, ancien ministre, qui sait comme pas un ce qui se passe en Allemagne, racontait à ses collègues que la France et l'Angleterre ayant liquidé leurs stocks de mercure, ceux-ci avaient été rachetés par les Boches pour en fabriquer du fulminate « qui servira de l'autre côté de la Rhin, dit l'orateur, à faire des amorces, des, dont l'utilisation se traduira, par des et paiements de pensions, si, un jour ou l'autre, l'horrible situation se reproduit ».

Evidemment, c'est pour un pays une très regrettable conséquence de la guerre que d'avoir à payer des pensions aux veuves et aux orphelins de ceux qui sont restés sur le carreau. Mais j'avoue que je n'aurais pas envisagé sous cet angle le résultat de l'utilisation par l'Allemagne des amorces au fulminate fabriquées avec le mercure des stocks anglo-français. Et j'aurais traduit cette utilisation par le tableau de l'effroyable boucherie que serait une nouvelle guerre ; j'aurais évoqué le massacre d'hommes pleins de force, d'intelligence, de volonté et d'énergie sacrifiés par milliers après des souffrances sans nom pour aboutir à un second traité de Versailles.

Mais voilà ! je ne suis qu'un électeur que révoite l'inutile gaspillage de vies humaines et qui ne peut pas raisonner comme un ancien ministre qui frémait à la pensée de voir réclamer aux « bests possédés » la rançon de ces vies humaines.

Sans aucun doute ce dernier procédé d'une psychologie éminemment supérieure et parlementaire.

Z. VERMEERSCH.

## UNE MISÈRE DORÉE

par DELLY

Ce titre suffit à justifier les demandes considérables que nous avons reçues cette semaine.

LE RÉVEIL ILLUSTRE qui est devenu le plus populaire des hebdomadaires du Nord, est entre maintenant dans toutes les familles qui le reçoivent chaque semaine comme un ami.

Or, un ami sincère est celui qui répond à l'empressement qu'on lui témoigne. C'est le plus cher désir du RÉVEIL ILLUSTRE.

Cette semaine, il vient à vous avec l'un des plus beaux romans écrits par l'auteur le plus aimé peut-être de l'époque.

Toutes les jeunes filles ont lu les œuvres de DELLY. Aussi, est-ce surtout pour nos chères lectrices, que nous publions à partir de cette semaine

## UNE MISÈRE DORÉE

C'est plus qu'un roman, c'est l'histoire vécue d'une jeune et studieuse jeune fille pauvre, qui régénère de sa loyauté une famille royale sur laquelle plane un effrayant mystère.

Comment, à force d'effort, elle parvint à vaincre l'absurdité et les préjugés.

Comment de l'état silencieux, où tant de jeunes femmes ont mystérieusement disparu, elle déchiffra l'angoissante énigme ? C'est le secret d'UNE MISÈRE DORÉE que commence cette semaine

## LE RÉVEIL ILLUSTRE

Il publie également, comme chaque semaine, les plus jolies chroniques et les plus beaux contes :

LA PETITE FILLE AU OHNIN, 1re page illustrée.

LES HOMMES ET LES FAITS, par Albert Lefèvre.

LE TESTAMENT, conte, par T. Genil.

LA VIE POUR RIEN, par André Pierre.

CHRONIQUE PATOISANTE, par Auguste Lefèvre.

MENAGE D'ARTISTES, conte, par Odette Duval.

FAITS D'HIVER, par Marcel Perle.

HUÏS OUVERTS, conte, par Franz Lefèvre.

LA FILLE SAUVAGE, grand roman, par Jules Mary.

MISÈRE DORÉE, roman d'amour, par Delly.

ROULETTE, roman d'amour, par Maurice Aubry.

LA MÈRE ET LE FOYER, par Genevieve Madelin.

CHRONIQUE GASTRONOMIQUE, par Paul Anquetin.

ONDES ET AUTRES.

Demandez partout

LE RÉVEIL ILLUSTRE  
SEIZE PAGES — (—) CINQ CENTIMES

## Le plus malheureux homme de Paris

Christophe de Grèce, frère de Constantin



CHRISTOPHE DE GRECE

Paris abrite depuis quelque temps celui que l'on appelle : « l'homme le plus malheureux de Paris ». Le prince Christophe de Grèce, frère de Constantin, banni du territoire hellénique. On ne sait si l'adversité de son sort, condamnation assez banale au demeurant, ont beaucoup affecté Christophe. Les princes sont de cœur assez indifférent par nature ; mais ce qui est en fait, c'est que les demandes d'interview qui l'assaillent continuellement à l'hôtel Ritz, où il est récemment descendu, ont le don de le mettre en fureur. Il refuse obstinément l'interview, demandée sans doute parce qu'il n'a rien à dire, et aussi parce que Madame son épouse lui a défendu de parler.

## Madame son épouse : une maîtresse femme

« La princesse », comme elle se plaît à se faire appeler, est une maîtresse femme, et sa fureur est plus violente et plus expansive que celle de son mari.

Madame américaine, elle n'a épousé le pauvre Christophe que dans l'espoir de régner. Celui-ci lui avait dit, à l'époque, lors de ses fiançailles, que le frère de Grèce lui revenait de droit et que son gouvernement ne saurait tarder. L'américaine s'aperçut aujourd'hui qu'elle a été bernée et ne le pardonne pas. Qu'elle veuille divorcer, c'est probable, mais en attendant elle exprime son mécontentement avec de grands éclats.

## Le prince André est parti pour Londres

Rome, 6. — Le prince André et sa famille sont arrivés à 11 heures 30.

Il ont été reçus par M. Métaix, ancien ministre et par de nombreux membres de la colonie grecque.

Ils sont descendus dans un hôtel de la ville.

Le prince André partira ce soir pour Londres.

## Un ex haut-commissaire Grec va passer en jugement

Athènes, 6. — Le Comité révolutionnaire a décidé de traduire en conseil de guerre, l'ex-haut-commissaire en Asie-Mineure, Sterghiades.

Il est inculpé d'avoir une part de responsabilité dans le désastre grec.

Il sera jugé par contumace, s'il ne se présente pas.

## Cinq bandits de la Villette ont signé leur pourvoi

Paris, 6. — Les délégués partis par loi aux membres de la bande de la Villette, pour se pourvoir en cassation, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, les ayant condamnés, sont arrivés, depuis lundi soir.

Cinq d'entre eux acceptent l'arrêt rendu jeudi dernier. René Jean et Ed. Sana, se refusent sans doute d'être échappés à l'échafaud, sont donc définitivement condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Léon Allard fera 5 ans de réclusion, après quoi il sera interdit de séjour pendant 10 ans. Macreau fera 5 ans de prison ; enfin, André Adam, qui a obtenu le sursis, à la peine de 3 ans d'emprisonnement, prononcés contre lui, est déjà libéré.

Par contre, Lucien Tassin, le seul condamné à mort, a signé son pourvoi en cassation, ainsi qu'Emile Couquard, condamné à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour ; Baptiste Travail et Henri Blanon, condamnés chacun à 10 ans de réclusion, et Henri Saban, condamné à 7 ans de réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour. Prochainement la Cour suprême va être appelée à statuer sur ces cinq pourvois.

## Un magistrat, vilain monsieur a donné sa démission

Dijon, 6. — Le 28 juillet dernier, sur une promenade à Semur-en-Auxois, M. Georges Verrier, 54 ans, juge au bailliage de Delme (Moselle), était pris en flagrant délit d'attentat à la pudeur. Après une enquête, le parquet de Semur décida des poursuites. Le magistrat fut renvoyé devant la cour d'appel de Dijon, qui le condamna à 15 jours de prison avec sursis.

A la suite de cet arrêt, M. Verrier adressa sa démission de juge au parquet de Semur.

## LA RECONSTRUCTION DE LILLE

Où en est le relèvement des habitations particulières

De vus progrès, disons-nous, dans notre dernier article, seront faits en 1923, dans la réfection définitive des édifices communaux.

Le relèvement de ces bâtiments cependant, si utile qu'il apparaisse, ne suffira pas à rendre à Lille-Capitale, son aspect d'avant guerre et à conjurer la terrible crise du logement que tous les Lillois sont unanimes à déplorer. C'est pour nous donner une idée exacte, des efforts déjà réalisés dans le domaine privé, que nous sommes allés interviewer M. Marcel Chaigneau, sous-directeur des Coopératives de reconstruction de Lille et ses environs.

En l'absence de M. Paul Sarrasin, directeur, M. Chaigneau a bien voulu nous exposer l'œuvre réalisée par les Coopératives au point de vue privé et nous parler des programmes élaborés pour l'année prochaine.

## Les travaux en cours

Les quatre Coopératives de reconstruction de Lille et environs, nous dit-il, ont le siège social au 41, rue de l'Hôpital Militaire, ont été fondées cette année même, 3 en Mai et une en Juillet dernier.

La fin Juillet elles comptent 30 adhérents, dont 10 ont été admis à bénéficier de 20 millions de dommages de guerre.

Le 15 Novembre, c'est-à-dire après quatre mois de fonctionnement, le nombre d'adhérents qu'il était septuplé, atteignant 180 et l'appart des dommages s'élevait à 70 millions dont 30 déjà engagés dans le programme en cours d'exécution.

Il est à présumer que le montant des travaux effectués en 1923 dépassera 100 millions. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'on considère que les dommages immobiliers de la ville de Lille en atteignent 400.

## Les difficultés administratives doivent être écartées

Après l'intéressante interview qu'a bien voulu nous accorder M. Chaigneau, seules des difficultés d'ordre administratif retardent actuellement en général à Lille, la réfection des propriétés privées.

Avant de prendre possession de son poste, M. Morain, préfet du Nord, nous a dit l'intérêt qu'il portait au prompt relèvement de la cité lilloise.

A maintes reprises, le successeur de M. Naudin, a déjà donné des preuves de son activité.

La situation particulière de Lille n'a pas déjà été sans retenir son attention. C'est pourquoi on peut avoir confiance en son énergique intervention.

La Municipalité de son côté ne manquera pas de faire la prestation nécessaire pour activer la solution du problème posé.

Des efforts conjugués dépendra le sort de Lille-Capitale.

Espérons que la question des expropriations ne tardera plus à être résolue. Des milliers d'intéressés en attendent impatientement la solution.

M. P.



LILLE APRES L'ARMISTICE : LA RUE DE L'HÔPITAL-MILITAIRE.

À la fin Juillet elles comptent 30 adhérents, dont 10 ont été admis à bénéficier de 20 millions de dommages de guerre.

Le 15 Novembre, c'est-à-dire après quatre mois de fonctionnement, le nombre d'adhérents qu'il était septuplé, atteignant 180 et l'appart des dommages s'élevait à 70 millions dont 30 déjà engagés dans le programme en cours d'exécution.

Il est à présumer que le montant des travaux effectués en 1923 dépassera 100 millions. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'on considère que les dommages immobiliers de la ville de Lille en atteignent 400.

## Successions en pays envahi et dommages de guerre

Paris, 6. — La Commission des Régions Libérées, réunie sous la présidence de M. Gruenneau, a décidé sur le rapport de M. Desjardins, de demander dans le délai accordé pour la souscription des déclarations de successions ouvertes en pays envahis depuis le 1er juillet 1914, qu'il proroge, non pas seulement jusqu'au 17 juillet 1923 comme le gouvernement le propose, mais jusqu'au 17 juillet 1924. Elle a, d'autre part, entendu un exposé préliminaire de M. René Lefèvre, sur le projet relatif à la création de commissions spéciales d'arrondissement pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre.

Elle statuera dans une prochaine séance sur un texte définitif.

## L'ANGLE DES RUES SAINT-GENOIS ET DU VIEUX-MARCHÉ-AUX-MOUTONS

À l'heure actuelle, 300 immeubles sont en cours de reconstruction à Lille et dans ses environs immédiats, dont 300 maisons entièrement neuves.

La répartition des crédits pour l'année 1923 devant s'effectuer prochainement, les adjudications nouvelles n'ont cessé d'affluer ces temps derniers au siège des Coopératives.

Au 1er décembre, les Coopératives de Lille groupaient 220 adhérents avec un apport total de cent millions environ.

## Les programmes à réaliser

A côté du programme courant d'habitations pratiques, maisons ouvrières, habitations d'employés, villas de rentiers et maisons de rapport type, d'avant guerre, de nouveaux projets figurent dans les desistés des Coopératives, dont l'extension sera pour résultat d'embellir considérablement la ville de Lille et ses banlieues. Bon nombre d'édifices nouveaux s'élèveront prochainement rue Faldherbe, Boulevard de la Liberté et sur le nouveau Boulevard, partie comprise entre les remparts et l'Avenue St-Maur.

Dans la rue Faldherbe notamment, les travaux sont amorcés.

L'œuvre à réaliser est considérable, mais la plupart des grands projets sont d'ores et déjà au point sauf en ce qui concerne le quartier de la Place du Théâtre, côté ancien Café Jean, où les expropriations, en application de la loi de Cambrai du 21 juillet 1921, commencent à peine à jouer.

La procédure de l'expropriation étant particulièrement longue et difficile, il est à craindre que la rue de Paris, si commerçante et si active et si vivante, ne connaisse longtemps encore, son aspect délaissé avec ses baraquements de planches, ses ruines et les brèches qui rompent ses alignements.

L'œuvre réalisée jusqu'à présent rue de Béthune est bien minime encore.

A part la construction d'une salle de spectacle élégante et très moderne d'aspect

dent actuellement en général à Lille, la réfection des propriétés privées.

Avant de prendre possession de son poste, M. Morain, préfet du Nord, nous a dit l'intérêt qu'il portait au prompt relèvement de la cité lilloise.

A maintes reprises, le successeur de M. Naudin, a déjà donné des preuves de son activité.

La situation particulière de Lille n'a pas déjà été sans retenir son attention. C'est pourquoi on peut avoir confiance en son énergique intervention.

La Municipalité de son côté ne manquera pas de faire la prestation nécessaire pour activer la solution du problème posé.

Des efforts conjugués dépendra le sort de Lille-Capitale.

Espérons que la question des expropriations ne tardera plus à être résolue. Des milliers d'intéressés en attendent impatientement la solution.

M. P.

## Successions en pays envahi et dommages de guerre

Paris, 6. — La Commission des Régions Libérées, réunie sous la présidence de M. Gruenneau, a décidé sur le rapport de M. Desjardins, de demander dans le délai accordé pour la souscription des déclarations de successions ouvertes en pays envahis depuis le 1er juillet 1914, qu'il proroge, non pas seulement jusqu'au 17 juillet 1923 comme le gouvernement le propose, mais jusqu'au 17 juillet 1924. Elle a, d'autre part, entendu un exposé préliminaire de M. René Lefèvre, sur le projet relatif à la création de commissions spéciales d'arrondissement pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre.

Elle statuera dans une prochaine séance sur un texte définitif.